

L A D U R É E  
D E  
L' A R R H E  
C E L E S T E,  
O U

SERMON sur les paroles de Saint  
Paul, dans son Epitre aux  
Ephesiens, Chap. 1.  
vers. 14.

LA DURÉE  
DE  
L'ARRHÊE  
CELESTE,

Ou SERMON sur ces paroles de  
Saint Paul, dans son Epitre  
aux Ephesiens, Chap. I.  
vers. 14.

*Jusques à la redemption de la possession  
acquise, à la louange de sa  
gloire.*



ES FRERES,

CE qu'on attribüë au Prince des Philo-  
sophes, d'avoir dit dans les derniers  
momens de sa vie; j'ai vécu en doute, je  
meurs en incertitude: Etre des êtres aye pi-  
tié de moi; est le vrai caractère d'un sage  
L 1 5 Payen.

Payen. Et c'est assurément ce qui a donné lieu de mettre ce discours dans la bouche de ce grand homme. Car un Payen avec tout le secours de sa Philosophie, ne pouvoit faire autre chose que de vivre dans le doute, puis qu'il n'avoit pour principe que la raison, qui est sujette à mille fautes, & pour fondement que la nature, qui est couverte de tant de tenebres, que les plus clairvoyans n'y voyent goutte. Il ne pouvoit que mourir dans l'incertitude, parce que n'ayant nulle connoissance de l'autre vie, il ne savoit ce qu'il alloit devenir après la mort; si son ame seroit aneantie, ou si elle demeureroit séparée de son corps, si elle s'en iroit dans des Iles Fortunées, ou dans des Champs Elysées, & dans quelques autres lieux inconnus; de sorte que cette pitoyable ignorance ne lui pouvoit donner d'autres mouvemens, que ceux de cet Empereur qui se voyant à l'agonie disoit à son ame: Mon ame, ma compagne chere, hôtesse de mon corps, où iras-tu maintenant, pâle, froide, vagabonde, & toute nue?

Ce n'est pas là, Mes Freres, la constitution d'un Chretien, la sainte Philosophie qu'il professe lui donne bien d'autres sentimens. Elle le met dans un état tout différent, car elle le fait vivre avec assurance, elle le fait mourir dans la certitude de son salut, & regarder Dieu non seulement comme l'Être des êtres, ou comme la cause des cau-

causes : mais comme son Pere & son Redempteur, entre les mains duquel il remet son esprit, pour y jouir d'une vie infiniment souhaitable. Il ne peut manquer de se trouver dans cette heureuse disposition, parce qu'il a un autre principe que la raison, c'est la revelation celeste, dont les lumieres sont sûres & infaillibles. Il a un autre fondement que la nature, c'est la grace, qui lui met en évidence les choses mêmes invisibles & éternelles. Il a un autre esprit que l'esprit humain, c'est l'Esprit de Dieu, qui venant habiter au dedans de lui, le fait penetrer au travers des cieux, pour y contempler une gloire inenarrable qui l'attend, en la compagnie des Anges; qui le fait percer au travers des siècles, pour envisager jusques dans la dernière heure de l'Univers, une immortalité admirable qui lui est réservée. Ce divin Esprit lui amene même ces biens futurs par avance ici bas, en cette vie, il lui en donne des avant-goûts sensibles, il lui en apporte des premisses excelentes, qui repandent dans son cœur des douceurs inexprimables; si bien qu'il ne peut que vivre & mourir dans une tranquillité merveilleuse, puisque ce bienheureux Esprit l'assure d'une félicité infaillible qui est préparée à son ame, & à son corps même à la fin. *Car il est l'Arrhe de nôtre Heritage, jusqu'à la redemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire.* C'est le discours que Saint Paul nous tient pour la seconde fois,

fois, & dont nous devons aujourd'hui vous achever l'explication. Nous avons déjà vu quel est cet heritage dont il parle, c'est la gloire & la felicité de la vie éternelle; & comment le Saint Esprit en est l'Arrhe, c'est qu'il nous en assure interieurement dans nos consciences, & nous en fait même goûter une partie par les consolations, & par les graces dont il nous remplit: mais il nous faut voir maintenant comment il nous est l'Arrhe de nôtre heritage, *jusqu'à la redemption de la possession aquire.* C'est ce qui nous reste à examiner. Et il nous y faut considerer ces trois choses: premierement *cette possession aquire*, dont il s'agit en ce lieu: secondement *cette redemption* qui lui est attribuée; & enfin *ce jusques* que vous entendez ici, pour savoir comment le Saint Esprit nous peut servir d'Arrhe jusqu'à cette derniere redemption, qui ne se doit faire qu'à la fin du monde. Car pour ces paroles qui finissent nôtre texte, *à la louange de sa gloire*, nous les avons suffisamment expliquées dans nos Actions precedentes. Attachons nous donc à ces trois points que nous venons de specifier. Nous y demandons à vous, Mes Freres, vôtre attention, & à Dieu l'assistance de sa grace, & les lumieres de ce même Esprit qui nous y est proposé.

Ce que nôtre Version apelle ici *la possession aquire*, est exprimé par un seul mot dans l'original; & ce mot signifie proprement

l'a

l'aquisition : mais il est evident que par l'aquisition, il faut entendre la chose aquisée. L'usage même commun & la maniere ordinaire de s'exprimer le temoignent clairement. Car l'on dit tous les jours en montrant une maison, ou une terre, voilà l'aquisition d'un tel, pour dire le bien qu'il a aquis. Et il ya quantité d'autres expressions semblables ; car on dit ordinairement la succession, pour le bien dans la possession duquel on a succédé ; comme quand on parle de partager une succession, on entend par là le partage des choses qui sont venuës aux heritiers & aux successeurs ; & l'Écriture est pleine de termes pareils. Car elle dit la circoncision, pour les circoncis qui sont les Juifs ; l'élection, pour les Elus que Dieu a predestinez au salut ; la transportation, pour les transportez, comme quand on lit dans le Livre d'Esther que Mardochée avoit été mené captif en Babylone avec la transportation ; c'est-à-dire, avec les prisonniers qui y avoient été transportez de Jerusalem : l'évasion pour les échapez, comme lors qu'Esaië fortifiant le Roi Ezechias contre la formidable puissance de Sennacherib lui dit ; Il sortira de Jerusalem quelque évasion, c'est-à-dire, quelques rechapez qui se sauveront de la fureur de ce terrible ennemi, dont il semble que toute la Judée doit être engloutie. De même en ce lieu l'aquisition, c'est la possession aquisée, le peuple aquis, comme parle Saint Pierre

*Est. 2: 6.*

*2 Rois  
19: 31.*

re

re dans ce celebre passage où il dit aux Fideles, Vous êtes la generation éluë, la sacrificature Royale, la nation sainte, le peuple aquis. Car il se sert dans le Grec du même mot qu'employe ici nôtre Apôtre.

Pour bien comprendre quelle est cette possession aquisë, ou ce peuple aquis, il ne faut que se représenter les deux sortes de biens qu'on voit dans le monde. Car de tout tems il y en a de deux especes différentes, le propre & l'aquêt; l'un est celui que nous possedons par le droit du sang & de la naissance, à titre de succession, comme l'heredité de nos peres, & de nos parens; l'autre est celui qui nous vient de nôtre argent, ou de nôtre travail, ou de nôtre industrie & de nos soins: c'est ce qui se voit dans les particuliers, qui ont deux especes de biens, les uns que la nature leur donne, les autres que leur épargne ou leur suffisance leur acquiert. C'est ce qu'on voit encore dans les Princes & dans les Souverains: car les terres de leur obeïssance sont composées, ou des pais hereditaires qui leur sont venus avec leur couronne, & qui sont le patrimoine de leurs glorieux ancêtres; ou des conquêtes qu'ils ont faites sur leurs ennemis. Enfin c'est cette distinction de biens qu'on remarque en Israël, l'ancien peuple cheri du Ciel. Car Jacob l'auteur & la souche de toutes les tribus, partageant à ses enfans la terre de Canaan, qui étoit son propre, puis qu'il en avoit

avoit reçu le droit de ses peres, donna particulièrement à Joseph une portion de terre, qu'il avoit personnellement conquise : Je te donne, dit-il, une part outre tes freres, laquelle j'ai prise avec mon épée & mon arc de la main des Amorrhéens. Dieu, Mes Freres, a aussi de ces deux fortes de biens. Il en a de propres; c'est le monde qui comprend ce grand & vaste Univers : & il en a d'aquis; c'est l'Eglise qui consiste dans le corps de ses Elus, & dans la société de ses Fideles. Le monde est à lui en propre, par le seul droit de sa nature; son être de Dieu & sa qualité de Createur lui donnent l'empire du monde, & le rendent maître de toutes les creatures. Mais l'Eglise est son acquisition, c'est sa possession acquise; & encore à double droit. A droit de conquête; car il l'a glorieusement delivrée d'entre les mains du Diable son ennemi, & par des combats admirables il l'a retirée de dessous le joug de cet horrible tyran, qui l'auroit entraînée dans les abîmes. Et à droit de redemption, parce qu'il l'a rachetée, & rachetée par un prix inestimable; non point par des choses corruptibles, comme par argent, ou par or, dit Saint Pierre; mais par le propre sang de son Fils, qui a payé nôtre rançon, & obtenu par ce moyen nôtre delivrance : Dieu a racheté l'Eglise par son sang. C'est ce qui fut admirablement bien représenté par le peuple d'Israel. Car Dieu se l'aquit en ces deux



544 *La durée de l'Arche celeste.*

deux manieres , par conquête , & par rachat ; par conquête , en le delivrant de la main des Egyptiens ses opresseurs , par des exploits dignes d'une éternelle memoire ; par rachat , en les sauvant de l'Ange exterminateur , par le sang d'un Agneau qui fut immolé & sacrifié dans chaque maison. Car sans cette victime offerte pour les Israélites , cet Ange destructeur qui traversa tout le país auroit égorgé leurs premier-nez , aussi bien que ceux des Egyptiens. C'est pourquoi Dieu s'étant aquis ainsi ce peuple , il voulut qu'une tribu entiere , celle de Levi demeurât attachée à son service , pour ne faire jamais autre chose que de travailler à sa maison , & à ses autels , en la place de ces premier-nez qu'il avoit sauvez miraculeusement en Egypte ; & parce que le nombre de ces premier-nez se trouva surpasser celui des Levites de deux cens soixante & treize personnes , Dieu voulut qu'une somme fût employée pour ceux-là , & payée par tête pour l'usage de son Sanctuaire , afin qu'ils fussent rachetez par ce moyen. D'où vient que cet argent est nommé l'argent de rachat. Encore ordonna-t-il que dans la suite tous les ainez des Israélites , à mesure qu'ils viendroient au monde , seroient rachetez par cinq sicles chacun , applicables à son Tabernacle. Pourquoi cela ? si non pour marquer cette redemption admirable , qui se devoit faire dans l'accomplissement des tems , par le sang de l'Agneau sans

Nomb. 3:  
49.

sans tache, & par le prix infini que le CHRIST a payé à Dieu son Pere, pour les premier-nez dont les noms sont écrits dans les cieux ? C'est encore cette merveilleuse acquisition de l'Eglise que Dieu, comme je l'ai dit, s'est acquise doublement, par conquête & par achat, qui fut parfaitement bien signifiée par cette portion du pais que le Patriarche Jacob donna par preciput à son fils Joseph. Car il dit qu'il l'avoit prise par son épée & par son arc de la main des Amorrhéens; ce qui peut sembler étrange, puis qu'on voit par le quatrième de St. Jean que cette portion étoit le territoire de Sichem. Et comment, direz-vous, Jacob peut-il se vanter d'avoir emporté ce pais à la pointe de son épée, & de l'avoir conquis par la force de ses armes, puis que dans le chapitre trente-troisième de la Genese, il est formellement remarqué qu'il l'avoit acheté de Hemor pere de Sichem, & que même la somme employée à cet achat est spécifiée, savoir cent pieces d'argent ? C'est, Mes Freres, qu'il y avoit l'un & l'autre : car d'abord Jacob acheta ce champ, ou cette terre du Prince des Sichemites: mais les Amorrhéens s'en étans saisis ensuite, après la retraite du Patriarche, qui s'éloigna pour quelque tems de ce lieu, à cause de la violence que Simeon & Levi avoient faite dans la ville de Sichem, y revint les armes à la main pour en chasser les Amorrhéens, qui

s'en étoient emparez. Ainsi ce païs étoit à lui & par achat & par conquête, pour figurer l'Eglise que Dieu s'est aquisé par ces deux moyens. C'est la portion que le grand & celeste Jacob, le Pere du nouvel Israël selon l'esprit, JESUS-CHRIST nôtre Seigneur s'est appropriée, tant par ses combats, qui ont vaincu nos Amorrhéens, en triomphant des Demons, que par le payement extraordinaire qu'il a fait pour nous racheter. C'est pourquoi l'ingenieux Bernard de Clervaux parlant de l'Eglise dit, C'est la portion de CHRIST qu'il a prise de la main de l'Amorrhéen qui est le Diable, avec l'épée de sa parole, & l'arc de son incarnation; où il compare l'incarnation à un arc, suivant la pensée ordinaire des Peres, parce que comme l'arc est composé de deux parties différentes, la corde, & le bois, qui cependant ne font qu'une même arme; aussi dans le verbe incarné, il y deux natures distinctes en une seule personne; & sur tout ce qui rend cette comparaison plus considerable, c'est que comme la corde de l'arc venant à se rompre, cependant les deux pieces de cette corde rompuë ne laissent pas de tenir à l'arc où elles sont attachées par les deux bouts; aussi quand les deux parties de l'humanité de CHRIST, son ame & son corps, furent séparées en sa mort, elles ne laisserent pas dans cette separation, de demeurer toujours unies personnellement au

Ver-

Verbe éternel, qui n'a jamais quitté ce qu'il avoit pris une fois, comme parlent les Anciens. C'est donc ce qui faisoit dire au fameux Bernard que J E S U S le vrai Jacob, le Pere du nouveau peuple de Dieu, a conquis l'Eglise avec l'épée victorieuse de son Evangile, & l'arc admirable de son incarnation; puis qu'en effet c'est par elle qu'il a fait cette glorieuse conquête qui lui donne un nouveau droit sur une certaine portion du genre humain, qu'il est venu aquerir par sa manifestation en chair. C'est sa possession aquise, c'est son peuple particulier, ce sont ses rachetez, c'est son lot & son heritage. L'Eternel est ma portion, disoit autrefois le Prophete Jeremie à son ame, preferant ainsi son Dieu à tout le reste des choses du monde. L'Eglise aussi est ma portion, dit Dieu à lui-même, c'est ma part, c'est mon bien le plus pretieux, & le plus cher. Le monde n'est que son Empire; mais l'Eglise est sa maison & sa famille. Le monde n'est que son ouvrage; mais l'Eglise est son acquisition. Le monde ne lui a coûté qu'une parole, mais l'Eglise lui a coûté tout le sang de son propre Fils. Le monde n'est que l'objet de sa providence; l'Eglise est l'objet de son amour & de sa tendresse. Et ce que la Canaan étoit au regard de toute la terre, & Jerusalem au regard de la Canaan, & le Temple au regard de Jerusalem, & le Sanctuaire au regard du Temple, & l'Arche

au regard du Sanctuaire : cela même est l'Eglise au regard de l'Univers. Encore que toute la terre m'appartienne, disoit l'Eternel aux Israélites, vous êtes pourtant d'entre tous les peuples mon plus pretieux joyau. Mais c'est ce qu'il peut dire encore bien plus proprement de son Eglise, dont Israël n'étoit que l'image & la figure. Encore que toute la terre lui appartienne par le droit de la creation, de la conservation, de la direction & de la Seigneurie universelle, l'Eglise est particulièrement à lui par le droit de la redemption & de l'aquisition qu'il en a faite. En cette qualité l'Eglise est véritablement son plus pretieux joyau. Car on remarque que les biens aquis sont ordinairement plus chers que ceux de succession, parce que ce que nous avons aquis nous-mêmes, est beaucoup plus à nous que le reste. Le patrimoine que nos peres nous ont laissé, c'est leur bien qui passe en nos mains, comme une espece de dépôt dont nous n'avons pas la disposition. D'où vient que de tout tems, il y a eu des loix qui ont defendu de donner même par testament, de donner, dis-je, de son propre; mais seulement de ses aquêts. Il y en a eu même de si severes que d'interdire toute alienation du propre, sous des peines rigoureuses. Et vous savez que Naboth aimoit mieux s'exposer à l'indignation de son Roi, que de vendre, ou d'échanger l'heritage de ses peres. Mais ce que  
**nous**

nous avons aquis est entierement en nôtre pouvoir , & nous avons la liberté d'en disposer comme il nous plaît. C'est pour cela que les biens aquis nous sont plus chers que les autres : car c'est un sentiment de la nature d'aimer mieux les choses, qui sont le plus à nous. Comme donc les biens d'aquisition sont plus à nous que le propre , comme ils sont le fruit de nôtre industrie & de nos labeurs , comme nous en avons la disposition toute entiere , aussi les cherissons-nous davantage. Il ne faut donc pas douter , que Dieu n'aime & ne considere incomparablement plus son Eglise que le monde , parce que celui-là n'est que son propre , qui lui appartient par une suite necessaire de sa nature. Mais l'Eglise est son acquisition , qu'il a recherchée par un choix libre de sa volonté , & par un mouvement de son amour. D'où vient qu'il l'appelle mon bonplaisir en elle , & il se trouve sur ce sujet un passage fort remarquable dans l'Épître à Tite , où St. Paul Chap. 2: dit , que J. CHRIST s'est donné soi-même 13. pour nous , afin qu'il nous rachetât & nous purifiât , pour lui être un peuple peculier. Car que veut dire le mot *peculier* ? C'est un terme que nôtre Version a fait. Mais celui auquel il repond dans l'original , se rapporte aux choses pretieuses d'un tresor , ou d'un cabinet , comme les perles , les pierrieres , les meubles exquis , les ouvrages rares , & les singularitez remarquables : si bien

M m 3 que

que pour exprimer la vraie intention de l'Apôtre, au lieu de dire un peuple peculier, il faut dire un *peuple pretieux*: & c'est ainsi que Moïse parloit de l'ancien Israël: L'Éternel ton Dieu, lui disoit-il au septième du Deuteronomie, t'a choisi afin que tu lui sois un peuple pretieux, entre tous les peuples qui sont sur l'étendue de la terre. Car en ce lieu-là les Grecs ont employé le même mot dont se sert St. Paul dans ce passage de l'Épître à Tite, & qu'on a traduit peculier. Ainsi l'Eglise est véritablement le peuple pretieux de Dieu; sa chere possession, son bien le plus rare, son joyau de prix, le plus excellent & le plus considerable de tous ses biens; comme en effet il traite d'une façon toute particulière ceux qui sont de cette possession acquise. Les autres hommes ne sont que ses creatures, mais ceux-ci sont ses enfans. Les autres ne sont que ses esclaves, ou tout au plus ses sujets & ses vassaux, mais ceux-ci sont ses heritiers. Il ne donne aux autres que les biens de la terre, qui sont communs aux bêtes mêmes; mais il donne à ceux-ci les biens du ciel, qui les eleveront un jour à la condition & à la société des Anges. Il ne nourrit les autres que des miettes de sa table, comme les petits chiens, ou des gouffes fades & insipides, comme les pourceaux; je veux dire, des viandes corruptibles de cette vie animale; mais il de-faille à ceux-ci le pain de sa table, comme

sup

à ses chers & bien-aimez enfans , en les rassiant du pain celeste de sa parole & de sa grace , qui donne une vie incorruptible. Enfin il laissera perir les autres , & servir éternellement de proye à la mort. S'il les relève un jour de la poudre , ce n'est que pour tomber dans un lieu plus affreux que le sépulchre , & se voir à jamais precipitez dans les enfers. Mais il retirera un jour glorieusement ceux-ci d'entre les mains de la mort, pour jouir avec lui d'une immortalité souverainement heureuse. Et c'est ce grand bénéfice que St. Paul promet ici à l'Eglise de Dieu, son peuple acquis, par cette redemption qu'il propose dans nôtre texte, en disant, que le St. Esprit est l'Arrhe de nôtre heritage jusqu'à la redemption de la possession acquise.

- Vous pourrez trouver étrange que l'Apôtre parle ici de la redemption, comme d'une chose à venir, puis que c'est une œuvre faite & executée par le sacrifice de J E S U S-CHRIST nôtre Redempteur. D'où vient que l'Ecriture s'en exprime ordinairement en termes du passé. Nous avons été rachetez <sup>1 Cor. 6.</sup> par prix, dit St. Paul; Vous avez été rachetez <sup>20.</sup> de vôtre vaine conversation, dit Saint <sup>1 Ep. 1:</sup> Pierre. Tu nous as achetez <sup>18.</sup> par ton sang, <sup>Apoc. 5</sup> disoient les vingt-quatre Anciens à l'Agneau <sup>9.</sup> dans l'Apocalypse. Pourquoi donc la Redemption nous est-elle ici proposée, comme un bien & un avantage que nous attendons,



& qui durant tout le cours de cette vie, sert d'objet à nôtre esperance, le St. Esprit nous étant donné pour Arrhe jusques à la Redemtion que nous recevrons un jour ? Sur cela, Mes Freres, il faut premierement distinguer le prix de nôtre Redemtion, d'avec son effet. Pour le prix, il est vrai qu'il en a été payé parfaitement en la croix, lors que CHRIST s'est donné soi-même en rançon pour nous; & en cet égard la redemtion est pleinement & entierement accomplie. Car le payement necessaire pour l'acquiescer a été executé de tout point, sans qu'il s'en faille rien du tout, jusqu'au dernier quadrain, & même par delà, puis que la mort du Sauveur auroit été suffisante pour racheter plusieurs mondes. Mais pour l'effet de la redemtion il n'en est pas de même, & il faut encore user de distinction en cet endroit, car nous avons bien dès cette vie quelques-uns des effets de la redemtion, mais non pas tous, parce que de ces effets les uns regardent l'ame & les autres le corps. Pour ceux qui concernent nos ames, nous en jouissons veritablement dès ce present siecle, comme la remission des pechez, la sanctification de nos coeurs & de nos esprits, la paix de nos consciences, la delivrance de l'ire de Dieu, de la malediction de la Loi, de la servitude du Diable, de la force & de la domination du peché. Ce sont là des benefices que la Redemtion nous a acquis, & que nous possedons

sedons effectivement en ce monde, dans le bienheureux état de la grace, pour la consolation & le bonheur de nos ames, qui recueillent ainsi dès maintenant les fruits de la Communion de JESUS-CHRIST. Et c'est pourquoi dans le verset septième de notre chapitre l'Apotre a dit ci-devant, qu'en JESUS-CHRIST nous avons presentement la Redemtion, savoir la remission de nos offenses. Mais pour nos corps, ils ne ressentent pas encore les effets de la Redemtion. Car ils sont sujets aux douleurs, aux infirmités, aux maladies, aux blessures, à la decadence, & enfin à la mort qui les detruit. C'est à l'égard de cette partie sensible & materielle de nous-mêmes, que la Redemtion est considerée comme une chose encore future : ce qui paroît évidemment de ce qu'elle est apellée en termes formels la Redemtion de nos corps, dans ce passage du huitième des Romains, où il est dit, que nous soupirons en attendant la Redemtion de notre corps. Il est vrai, Mes Freres, que même à l'égard du corps la Redemtion s'accomplit déjà en nous, en ce que par elle nos corps sont affranchis de la malediction qui étoit dans la mort; de sorte qu'au lieu de la souffrir comme un suplice ordonné par la justice, vengeresse de Dieu, nous la recevons comme une grace dispensée par sa sagesse & par sa bonté, pour notre salut. C'est ce qui fait que les Fideles meurent avec

M m 5 tant

354 *La durée de l'Arrée celeste.*

tant de tranquillité & de calme, souvent même avec tant de joye & d'allegresse; parce qu'ils se considerent, non comme des captifs & des prisonniers de la mort, mais comme des affranchis, mais comme des rachetez, mais comme des gens qui n'ont plus rien de funeste à craindre de cette dernière ennemie; ils meurent, comme les autres triomphent, parce qu'en effet la mort les élève au triomphe de l'éternité. Ils quittent la terre, comme JESUS-CHRIST en partit: car ce fut de dessus un mont d'oliviers, je veux dire, qu'ils delogent d'ici bas, parmi les douceurs d'une merveilleuse paix, parce qu'ils savent que leur ame va monter dans le ciel avec leur Sauveur, pour y vivre éternellement dans son sein, & y jouir de la contemplation de sa face glorieuse. Cependant on ne peut dire que nos corps soient encore entièrement affranchis de la mort, parce que s'ils sont quittes de sa malediction, ils éprouvent toujours néanmoins sa puissance. Car quand elle vient à nous, elle nous abat, & nous renverse dans la poudre de la terre; elle nous couche avec une rigueur inexorable dans le tombeau, où elle nous tient enfermez durant plusieurs siècles, comme dans un cachot profond & obscur. Là dans ce triste & affreux manoir, la mort regne impitoyablement sur nos corps. Là elle tire sur eux des barres & des verrouils que toute la puissance des hommes & Anges ne sauroit rompre.

Là

Là elle les enchaîne de liens prodigieux que toutes les forces de la nature ne sauroient briser. Là elle les plonge dans une nuit épouvantable, où ils ne voyent jamais luire le moindre rayon de lumière. Là elle les corrompt d'une manière si terrible, que le plus beau de tous les corps y devient un objet d'horreur, un spectacle hideux & insupportable, un fumier puant, & une fourmillière de vers. Ainsi la Rédemption de nos corps ne sera point parfaite, tant qu'ils demeureront dans ce misérable état de destruction, de corruption, & de pourriture; que J E S U S lui-même le Fils éternel de Dieu ne peut voir, en s'approchant du corps de son ami, sans que les larmes lui en vinssent aux yeux: tant que c'est un état digne de pitié. Alors donc seulement nôtre Rédemption sera véritablement accomplie, quand nos corps seront retirez d'entre les mains meurtrières de la mort & du sepulchre, pour être retablis en une nouvelle vie; & c'est ce qui se fera par cette merveilleuse résurrection à la fin des siècles. C'est là ce qui nous affranchira entièrement de la mort. C'est là ce qui nous enlèvera de ses prisons; nous développera de ses liens, nous mettra pour jamais hors de son pouvoir & de ses atteintes. C'est ce qui forcera ce monstre effroyable de nous remettre en la terre des vivans, & après nous avoir tenus quelque tems dans ses entrailles, comme le poisson de Jonas, le contraindra de nous rendre au port de l'im-

morta-

1 Cor.  
15. 55.  
57.

mortalité bienheureuse. C'est ce qui nous donnera lieu de lui tenir ce langage si glorieux & si triomphant: O mort où est ta victoire, ô sepulchre où est ton aiguillon? Graces à Dieu qui nous en a rendus victorieux par JESUS-CHRIST nôtre Seigneur. Certes ce sera là une pleine & entiere redemption, puis qu'alors nos corps seront delivrez de tous les maux, pour être comblez de tous les biens possibles & imaginables. Car par cette admirable redemption ils seront mis dans un état, où il n'y aura plus de douleur qui les tourmente, ni de difformité qui les defigure, ni de maladie qui les afflige, ni de travail qui les incommode, ni de vicillesse qui les use & les affoiblisse, ni de chaleur qui les brûle, ni de froidure qui les gèle, ni de saisons qui les persecutent, ni d'elemens qui les combattent, ni d'ennemis qui les blessent, ni d'accidens qui les menacent, ni de mort enfin qui leur puisse causer de dissolution.

Par cette redemption ou delivrance derniere, leur foiblesse sera changée en une force admirable, leur pesanteur en une legereté merueilleuse, leur lenteur en une agilité sans pareille, leurs maladies en une santé inalterable, leurs douleurs en une impassibilité absoluë, leur obscurité en une lumiere & une splendeur éternelle, leur corruption & leur mortalité en une vie immortelle & tout-à-fait incorruptible. Par cette redemption ils seront revêtus de tant de

de perfections & de tant de gloire , qu'ils n'auront plus ni de grossiereté dans leur matiere , ni de tardiveté dans leurs mouvemens , ni de dereglement dans leurs appetits , ni de caducité dans leur être , ni de fin à leur durée. Par cette bienheureuse redemption ils n'auront plus besoin ni d'alimens pour se nourrir , ni d'habits pour se vêtir , ni de sommeil pour se reposer , ni de maisons pour se loger , ni de medecines pour se purger , ni de restaurans pour se fortifier & se retablir , ni d'animaux pour se servir , ni de metaux pour s'enrichir , ni d'aucune chose pour suvenir à leurs necessitez , puis qu'ils n'auront plus necessité d'aucune chose. Enfin cette redemption ne sera pas seulement celle de nos corps , ce sera celle de nos personnes toutes entieres. Ce sera la redemption dans sa plenitude , dans sa perfection & dans son comble. Car il est vrai qu'ici bas la redemption n'est jamais qu'imparfaite , quand à ses effets ; même dans les plus justes & les plus grands Saints : parce que nous n'y sommes jamais pleinement delivrez des ennemis de nôtre salut. Le Diable nous tente & nous fait la guerre ; le monde nous persecute , le peché nous souille , l'ignorance nous obscurcit , les afflictions nous travaillent , & nous avons sans cesse des infirmités au dedans , & des incommoditez au dehors qui donnent sujet au Fidele de crier à toute heure , *Las moi miserable ! qui me*  
deli-

delivrera du corps de cette mort ? Mais en la redemption de nos corps qui se fera par la resurrection glorieuse, nous serons entiere-ment & pour jamais delivrez de tout ce qui nous étoit fâcheux, & contraire. Le Diable sera renfermé dans ses abîmes, pour n'en plus sortir : le monde sera detruit, le peché aboli, l'ignorance dissipée, les afflictions aneanties, les convoitises éteintes, toute sorte d'incommoditez bannies à perpetuité, pour laisser regner éternellement en leur place, une sainteté & une felicité parfaite. C'est donc ce grand jour de la resurrection bienheureuse, & du retablissement universel de toutes choses que Saint Paul entend ici par la redemption de la possession aquire. Et c'est jusques à ce tems-là qu'il dit que le St. Esprit nous est l'Arrhe de nôtre heritage: c'est-à-dire, qu'il nous assure cet heritage éternel jusqu'à la fin des siecles, & jusqu'au dernier jour de l'Univers, puis que ce sera seulement alors que se fera la pleine redemption, & l'entiere delivrance de l'Eglise.

Comment, direz-vous, jusques au dernier jour de l'Univers ? Ne jouirons-nous donc point plutôt de nôtre heritage celeste ? Faut-il croire que nôtre felicité est remise jusqu'à la fin du monde ? que nos ames jusques-là n'entreront point dans le sejour de la gloire, qu'elles n'auront point le bonheur de voir la face de Dieu, & qu'elles demeureront,

comme

comme en sequestre , dans je ne sçai quels lieux inconnus jusqu'au jugement final , comme plusieurs des Anciens se le sont imaginé mal-à-propos ? Non , Mes Freres, il se faut bien garder d'avoir une pensée si ennemie de nôtre consolation , & si contraire à la revelation de la Parole de Dieu. Car l'Écriture ne renvoye pas nôtre felicité si loin , elle ne la differe pas jusqu'au jour fatal qui doit borner la course du tems & des siecles. Elle nous assure que bienheureux *Apoec.*  
sont ceux qui meurent dans le Seigneur. 14 13.

Car dès maintenant : dès maintenant , & non après le renouvellement des cieux & de la terre seulement , dès le tems present de la durée de ce monde , ils se reposent de leurs travaux , & leurs œuvres les suivent. Et Saint Paul dans sa seconde aux Corinthiens , *Chap. 5.*  
dit que nous gemissions en cette vie , desirans ardemment d'être revêtus de nôtre domicile celeste : ce qui presuppose que nous en sommes revêtus immédiatement après la mort , puis qu'autrement nous ne soupire- rions pas , pour deloger de ce corps mortel , si après ce delogement nous étions aussi éloignez du ciel , aussi privez de la vie & de la felicité éternelle qu'auparavant , & la parabole du Lazare & du mauvais riche ne nous permet pas de douter de cette verité , puis qu'elle nous enseigne positivement , que comme l'un à l'instant même de son trepas fut jetté dans le lieu des tourmens , & dans  
le



le feu éternel , l'autre fut porté par les Anges au sein d'Abraham , qui doit être un lieu de rafraichissement & de repos , puis qu'il est dit que ce saint homme y fut consolé de tous ses maux. Pourquoi donc Saint Paul affirme-t-il , que le Saint Esprit est l'Arrhe de nôtre heritage , jusques à la redemption des enfans de Dieu , si nous obtenons plutôt ce merveilleux heritage , & si nous y entrons au sortir de cette vie ? Quoi là haut dans le Paradis , le Saint Esprit nous y est-il encore seulement l'Arrhe de nôtre heritage , n'y avons pas l'heritage même , n'y en possédons nous pas toutes les richesses , toutes les delices , & toute la gloire ? Non, Mes Freres , on ne possède pas tous les biens de cet incomparable heritage avant le grand & dernier jour de la fin de l'Univers. Saint Paul y est exprès dans le chapitre troisiéme

*Verf. 3. 4.* de son Epitre aux Collossiens ; où il ne se contente pas de dire , que maintenant nôtre vie est cachée avec CHRIST en Dieu , mais il ajoûte , Et quand CHRIST qui est nôtre vie a paroitra , alors nous aussi aparoiâtrons avec lui en gloire ; où vous voyez qu'il remet la parfaite glorification des Fideles au tems de l'aparition du Fils éternel de Dieu.

*Chap. 3.* De même Saint Jean dans sa premiere Epitre Catholique dit que , quand JESUS-CHRIST sera aparû , nous lui serons rendus semblables , comme ne devans point être pleinement transformez en sa ressemblance

blance avant ce tems-là. En effet bien que les esprits des Fideles au sortir du monde soient recueillis dans le ciel, qu'ils y jouissent de la vuë de Dieu, de la compagnie des Anges, des delices & des joyes du Paradis: cependant leur bõnheur n'est pas encore achevé, & il y manque deux parties essentielles. L'une est la reünion du corps; car l'ame separée n'a que des avantgoüts & des commencemens de sa felicité; elle n'est en cet état qu'un être incomplet, & une forme nuë & depouillée, à qui il manque necessairement quelque chose, tant que sa chere moitié est couchée dans le tombeau, & éloignée d'elle de tout ce grand intervalle, qui est entre le plus haut des cieux, & les lieux les plus bas de la terre. Tant que le corps, ce fidele compagnon de ses peines & de ses plaisirs est reduit en poudre, & comme aneanti dans une ruine effroyable, ses desirs ne sauroient être pleinement contens. Elle soupire autant que la gloire du Paradis le lui peut permettre, après ce pretieux domicile qu'elle a tant aimé, & pour lequel elle garde toujourns des affections fortes & ardentes, parce qu'il est de l'essence d'une forme subsistante comme elle, d'avoir une inclination perpetuellé & inalienable vers sa matiere, pour laquelle elle est naturellement destinée. Elle souhaite donc son corps par un mouvement naturel au milieu même de la beatitude celeste; elle aspire à lui être rejointe,

& par conséquent son bonheur n'est pas accompli. Car on n'est pas pleinement heureux, quand on a quelque chose à désirer; les desirs sont une marque infallible d'indigence, & là où les souhaits ont lieu, il reste de nécessité quelque bien à attendre.

L'autre partie qui manque à la félicité des Esprits glorifiés dans le ciel, avant le dernier jour, c'est la délivrance de l'Eglise. Car les justes du Paradis étans membres de ce corps mystique, & faisant partie de cette communion des Saints, leur bonheur ne sauroit être achevé tant qu'ils sauront l'Eglise affligée & militante ici bas sur la terre, exposée à mille perils, à mille outrages, à mille opprobres, parmi la fureur des hommes, & la rage des Demons, qui insultent aux Fideles, & les noient souvent dans leur sang: tout de même qu'il est impossible que quelques-uns des membres du corps humain, soient tout-à-fait à leur aise; quelques sains qu'ils soient en eux-mêmes, quelque bien nourris & bien vêtus, quelque parez qu'ils puissent être en leur particulier pendant que les autres sont dans la souffrance. Et comme Daniel en Babylone, quoi qu'il fût élevé au gouvernement du plus grand Empire du monde, dans une gloire sans égale, & dans une affluence extraordinaire de biens & d'honneurs, cependant jûnoit & menoit deuil en pensant à ses freres qui étoient cap-

cap-

captifs, & à sa chere Jerusalem qui étoit grande dans ses ruines. Aussi les Saints de là haut quoi qu'assis sur le trône de Dieu même, & portant les couronnes de la vie éternelle, ne peuvent pas néanmoins se tenir de tout point heureux, pendant que leurs freres sont dans l'affliction, & que l'Eglise est miserable dans le regne de Satan. C'est pourquoi l'on voit dans l'Apocalypse que les ames des Martyrs nous sont représentées criantes à haute voix, Jusques à quand Seigneur, qui es saint & veritable, ne juges-tu point, & ne vanges-tu point nôtre sang de ceux qui habitent sur la terre ? Ce qui à la verité ne marque pas dans ces saintes ames ni d'inquietude ni d'impatience, mais toujours cela temoigne la vehemence de leur desir, & par consequent l'imperfection de leur bonheur. Puis donc qu'il manque encore quelque chose à la beatitude des hommes dans le ciel, avant la resurrection, on ne peut dire qu'ils possèdent encore tout l'heritage jusques à ce tems-là, & c'est pour cette raison que le Fils de Dieu venant alors pour juger le monde, prononcera la sentence aux Elus en ces termes: Venez les benits de mon Pere, posseder en heritage le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde; où vous pouvez remarquer que la possession de l'heritage éternel est reservée à ce dernier terme, qui doit changer toute la face du monde. Ainsi non seulement en cette vie, mais

*Chap. 6.*  
10.

*Matth.*  
25. 34.

§64 *La durée de l'Arrhe celeste.*

même dans le Paradis le Saint Esprit est l'Arrhe de nôtre heritage, il en est une partie, qui nous assure le reste, & qui nous le fait goûter par avance. En cette vie il nous assure le bonheur du ciel, par l'esperance, par les premices, par les pressentimens qu'il nous en donne. Dans le ciel il nous assure la beatitude du dernier jour, par les grands & glorieux avantages, qu'il nous fera trouver dans cet auguste sanctuaire; où nous contemplerons Dieu face à face. Car cette vie éternelle & merveilleuse, dont nous jouirons dans nos ames, qui seront alors toutes pures, toutes saintes, toutes remplies de joye, & toutes rayonnantes de gloire, sera un Arrhe de cette autre vie qui sera enfin produite en nos corps, parce que le même Esprit qui aura élevé nos ames à ce haut comble de félicité, se deployera aussi un jour dans nos corps, pour les rendre participans du même bonheur, suivant ces paroles expresses de Saint Paul, que Dieu vivifiera nos corps mortels, par son Esprit habitant en nous. De même encore cette gloire que nous possederons dans le Paradis nous sera un Arrhe de celle qui se repandra enfin sur toute l'Eglise en general, pour la rendre glorieuse & triomphante universellement dans tous ses membres; parce que le même Esprit, qui aura agi en nous par sa vertu salutaire & sanctifiante, est le même qui opere dans tous les Fideles du monde, & qui par consequent les

Rom. 8:

11.

les rendra tous à la fin jouissans de la même récompense, du même triomphe. Reconnoissons donc que le St. Esprit est l'Arche de notre Heritage, jusques à la redemption de la possession acquise, puis que l'étant en la terre dans les justes, il continuë à l'être dans les Saints du ciel, jusques à la pleine & entiere consommation de leur beatitude éternelle. Et c'est ce qui tourne d'une façon particuliere à la gloire de Dieu dans l'oeuvre de notre salut, comme l'Apôtre nous oblige enfin à la reconnoître dans notre texte, quand après avoir dit que le St. Esprit est l'Arche de notre Heritage, jusques à la Redemption de la possession acquise, il ajoute, à la loüange de sa gloire.

C'est la troisième fois que St. Paul se sert de ces paroles remarquables dans ce chapitre que nous expliquons. C'est pourquoi nous avons peu de choses à y dire, parce que nous ne voulons rien repeter de ce que nous vous avons déjà représenté sur cette matiere, & nous n'avons qu'une nouvelle remarque à y faire, fondée sur ce que l'Apôtre a voulu donner gloire à Dieu par trois fois. Et ce qui oblige à faire cette reflexion, c'est que quand on y prend garde, on trouve qu'il a employé ces termes, à la loüange de sa gloire, selon les trois Personnes divines, & selon l'oeuvre qui est particuliere à chacune d'elles dans l'economie de notre salut. La premiere fois qu'il s'en est servi, c'est sur le su-

jet de l'Electiō & de la Predestinatiō, qui est proprement l'ouvrage du Pere, nous ayant, disoit-il, predestinez pour nous adopter à soi, par JESUS-CHRIST selon le bonplaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grace. La seconde fois ç'a été sur le sujet de la Redemptiō, & de la reconciliatiō des hommes, tant Juifs que Gentils, qui est l'ouvrage du Fils, En qui, disoit-il, nous sommes faits son heritage, afin que nous fussions à la louange de sa gloire, nous qui avons les premiers esperé en CHRIST. La troisième fois ç'a été sur le sujet du Sceau & de l'Arrhe, qui est donné aux Fideles par le St. Esprit, Lequel, disoit-il, est l'Arrhe de notre heritage à la louange de sa gloire. Ainsi il ne faut point douter que ce grand Docteur Evangelique n'ait voulu ici nous faire adorer cet important mystere de la Trinité, dont la claire revelatiō étoit réservée pour les sens de l'Evangile; qu'il n'ait voulu nous faire admirer distinctement ces trois causes éternelles de notre salut, qui étoient également nécessaires pour venir à bout d'un si merveilleux ouvrage. Car nous avons également besoin de la misericorde du Pere, du merite du Fils & de la vertu du St. Esprit. De la misericorde du Pere pour nous destiner la grace; du merite du Fils pour nous l'acquérir; & de la vertu du St. Esprit, pour nous la communiquer & nous l'appliquer. Le Pere n'eût pu

pu se reconcilier avec nous; sans la satisfaction de son Fils, qui a desintéressé sa justice, dont les droits inviolables ne lui permettoient pas de laisser le péché impuni, & la satisfaction du Fils nous eût été inutile sans l'efficace du St. Esprit, qui corrige notre corruption & notre depravation naturelle. Comment le Pere se fut-il rapproché de nous, sans un Mediateur qui se fût interposé entre sa vengeance & notre rébellion; pour empêcher l'ardeur devorante de sa colère, qui nous auroit consumés? Et que nous eût servi ce Mediateur, si le St. Esprit ne nous ouvroit les yeux pour le reconnoître; & ne nous donnoit la force de l'embrasser; pour nous mettre à l'abri de son mérite? En un mot, comme dans la creation du monde ces trois personnes divines agissent également, chacune selon son rang & son ordre; le Pere n'ordonnant rien que par la Parole; & la Parole n'exécutant rien que par l'Esprit éternel: aussi dans la seconde creation elles se sont employées également toutes trois; chacune y a sa part & son operation particuliere: le Pere ne se communiquant aux hommes que par la Parole, & la Parole n'amenant rien à la perfection, que par le St. Esprit, qui est la Vertu essentielle du Pere & du Fils. Comme donc nous devons notre salut à ces trois saintes & adorables personnes, aussi devons-nous en donner l'honneur distinctement à chacune d'elles, & re-



connoître que ce grand œuvre est à la louange de la gloire du Pere, à la louange de la gloire du Fils, à la louange de la gloire du St. Esprit. Et comme les Anges les glorifient tous trois dans le ciel, chantans par trois fois dans leurs Hymnes, saint, saint, saint est l'Éternel des armées, à l'honneur de ces trois divines personnes : aussi les devons-nous louer & célébrer toutes trois continuellement en la terre, bénissant sans cesse la miséricorde ineffable du Pere, qui nous a donné son Fils, la charité incompréhensible du Fils, qui s'est donné soi-même pour nous, & la grace inestimable du St. Esprit, qui a daigné déployer sa vertu toute-puissante pour la regeneration de nos ames, afin que par ce moyen nous soyons à la louange de la gloire de ce grand Dieu distinct en trois personnes, qui n'ont qu'une seule & même essence. Voilà ce que nous a voulu dire St. Paul dans les paroles que nous avons aujourd'hui à vous expliquer : mais on en peut recueillir encore d'autres leçons considerables, tant pour l'établissement de la verité, que pour la consolation & la sanctification de nos cœurs.

Car premierement ne voit-on pas ici fortement & invinciblement établie la verité de la perseverance des Saints, puis que l'Esprit qui leur est donné est une Arbre de l'Heritage celeste, & encore une Arbre jusqu'à la Redemption de la possession acquise. Car qu'est-

qu'est-ce qu'une Arrhe? C'est une partie de la somme qu'on donne par avance, pour assurance du reste; de sorte que le vrai & propre usage des Arrhes, c'est d'assurer le surplus. Si donc le St. Esprit repandu dans nos cœurs est l'Arrhe de l'Heritage éternel; il faut de nécessité qu'il nous assure la possession de cet Heritage. Et comment nous l'assure-t-il, si nous le pouvons perdre, après avoir une fois reçu le St. Esprit, si nous pouvons dechoir entierement de la grace, & nous voir privez du salut par une chute finale dans l'apostasie, ou dans le vice? Ou cette Arrhe est trompeuse; ce qui ne se peut dire sans un blasphème évident contre Dieu, & contre son Esprit; ou il faut que ceux qui la reçoivent perseverent dans la vraie sanctification; puis qu'elle leur est donnée exprès pour leur assurer la gloire du Paradis.

Oui; direz-vous; le St. Esprit les en assure en effet; mais c'est pourvu qu'ils perseverent, & non autrement; si bien que le don du St. Esprit ne produit pas la perseverance, comme un effet infallible; mais seulement il l'exige ou le suppose, comme une condition, qui par ce moyen demeure toujours incertaine. C'est la reponse de l'erreur; mais c'est une reponse que Saint Paul détruit ici manifestement, disant que le St. Esprit est l'Arrhe de notre Heritage; jusqu'à la Redemption du peuple acquis. Car s'il ne nous servoit d'Arrhe que pour un tems, jus-

qu'à ce que nous cessassions de perseverer, jusqu'à ce que nous vinssions à renoncer à la foi, ou à quitter nos premières œuvres : ô il est vrai qu'il ne tireroit pas necessairement après soi le don de la perseverance. Mais puis qu'il nous est donné pour nous servir d'Arche & d'assurance, jusqu'à la Redemption pleine & entiere, jusqu'à la resurrection bienheureuse, jusqu'au jour du jugement, n'est-il pas clair que le St. Esprit doit demeurer & perseverer en nous jusqu'à la fin? Quand on dit que la manne fut donnée aux Israélites jusqu'à leur entrée dans la Canaan, n'est-ce pas à dire qu'elle les accompagna durant tout le tems de leur pelerinage dans le desert: & qu'elle ne les quitta point qu'ils ne fussent introduits dans la Terre de promesse? De même donc le St. Esprit, cette manne intérieure & divine nous étant donnée jusques à la parfaite Redemption, qui nous est promise, elle nous doit accompagner durant tout le tems de nôtre pelerinage terrien, & ne nous abandonner jamais que nous ne soyons entrez dans la Canaan celeste. Aussi est-ce la doctrine constante de l'Ecriture, qui nous enseigne formellement cette perseverance des justes jusques à la fin. Car, dit St. Paul, aux Fideles dans le premier chapitre de la premiere Epitre aux Corinthiens, **CHRISTE** vous affermira jusqu'à la fin, pour être irréprehensibles en la journée de nôtre Seigneur; & cela, dit-il, parce que

Dieu

v. 8.  
9.

Dieu est fidele par lequel vous avez été appellez à la communion de son Fils. S'il est fidele, ses Arrhes sont infaillibles: elles ne sauroient tromper, & par consequent il ne peut manquer de donner un jour l'Heritage à ceux qui en ont reçu de sa main les Arrhes, les gages, & les assurances. C'est la même consolation que St. Paul donnoit aux Philippiens. Car presupposant qu'ils avoient été rendus participans de la grace, il ajoute sur ce principe, Je m'assure de cela, que ce- Ch. II. 6.  
lui qui a commencé en vous cette oeuvre, l'achevera jusques à la journée de JESUS CHRIST; posant ainsi pour une maxime indubitable, que la grace ne defaut jamais totalement dans ceux qui en ont une fois été honorez, & qu'aux commencemens Dieu ajoute les progrès, & la perfection: non véritablement tout d'une suite, car son oeuvre est souvent interrompu par de grands pechez, où les plus justes tombent quelquefois; mais à diverses reprises, parce qu'il ne les abandonne jamais tout-à-fait dans leurs chutes, mais les en relève après quelque temps, par la repentance, & les convertit toujours infailliblement à la fin, pour parvenir ainsi à cette Redemption glorieuse qu'il leur a preparée dans le Conseil de son Election éternelle.

O vous donc qui avez cet Esprit de grace, qui en sentez les effets, les commencemens & les operations dans vos cœurs, qui êtes touchez de la repentance qu'il produit, disposez à l'amendement qu'il engendre, remplis

remplis de la foi qu'il donne, soutenus de l'esperance qu'il cause, échauffez du zèle qu'il allume, animez de la devotion qu'il inspire! Saintes ames qui avez reçu cet Esprit, jouissez d'une ferme consolation, goûtez une joye tranquille, en pensant à cette glorieuse redemption qui vous est réservée, à cette pleine & parfaite delivrance qui doit rendre un jour votre condition si heureuse! Non, Fideles, les choses ne seront pas toujours en l'état où vous les voyez aujourd'hui. Votre redemption n'est presentement que commencée, elle est encore extrêmement imparfaite: vous avez des maux à souffrir, des perils à essuyer, des assauts à digerer, des vices & des imperfections à combattre. Vous êtes souvent en ce monde, comme les pauvres Israélites en Babylone, où ils métoient leurs larmes avec les eaux de l'Euphrate, & où ils ne pouvoient chanter les louanges de Dieu dans une terre infidèle. Vous êtes souvent dans vos maisons, comme David dans les tentes de Kedar & de Mesek, où il s'enquoyoit étrangement. Les maladies travaillent vos corps, les deplaisirs affigent vos ames, les calomnies attaquent souvent votre honneur, les calamitez & les miseres troublent à toute heure votre repos, mille ennemis extérieurs & intérieurs vous harcellent, & la mort enfin vous donne à ronger & à devorer aux vers. Mais courage, ames Chrétiennes, il n'en sera pas toujours de même. Il y a un tems destiné à la perfection des choses,

ses, où ce qui n'est maintenant qu'en partie, sera pleinement & heureusement accompli. Un jour, un jour de redemption parfaite viendra, où nôtre delivrance sera portée à son dernier periode. Et alors tout ce qui nous incommode aujourd'hui sera banni à jamais. Alors toute larme sera essuyée de nos yeux : toute tache de nôtre honneur, & de nôtre nom : toute flétrissûre de nôtre vie. Alors plus de maux, ni de coulpe, ni de peine ; plus d'ennemis, ni au dedans, ni au dehors, plus d'infirmitez ni en nos corps, ni en nos esprits, plus de mort, ni violente, ni naturelle, plus rien à regretter, plus rien à craindre, plus rien même à desirer, parce que nous posséderons universellement toutes choses. Le repos y sera sans trouble, la joye sans tristesse, l'abondance sans manquement, la perfection sans defect, la felicité sans mesure, & l'immortalité sans fin.

O redemption admirable, lumiere éternelle, gloire infinie, triomphe continuel, que tu remplis d'une joye vraiment inenarrable, l'ame qui l'espere ! & que tu lui donne bien sujet de dire avec le Psalmiste ; O que les biens sont grands que tu reserves à ceux qui te craignent ! Mais, chers Freres, combien cette même pensée nous doit-elle sanctifier ? Car puis qu'outre la redemption dont nous jouissons dès maintenant en nos ames, il y en a encore une autre que Dieu doit accomplir un jour en nos corps, ne devons-nous pas lui consacrer religieusement & nos ames &  
nos

574 *La durée de l'Arrhe celeste.*

1<sup>re</sup> Cor.  
6: 20.

nos corps , pour employer nos personnes toutes entieres à son saint service , selon le raisonnement de l'Apôtre, Vous êtes rachetez par prix , glorifiez donc Dieu en vos corps & en vos esprits qui lui appartient. Quoi, Mes Freres , voudrions-nous employer des corps que Dieu doit un jour delivrer d'une maniere si avantageuse , & si admirable, voudrions-nous les employer à lui faire la guerre , & à l'outrager ? Il les doit revêtir de gloire , & voudrions-nous les employer à le couvrir d'opprobre , & à deshonorer sa Religion , & son Evangile ? Il les doit rendre incorruptibles ; & voudrions-nous les plonger dans les corruptions du peché , qui sont si puantes à ses narines , & si hideuses à ses yeux ? Il les doit élever à la condition , & à la compagnie des Anges , & voudrions-nous leur faire mener une vie de bêtes , ou les liguer avec les Demons , qui sont les ennemis jurez de celui dont nous attendons nôtre Redemtion & nôtre bonheur ? Me-chans , profanes, vicieux ne vous flatez point, Dieu delivrera & affranchira nos corps : mais ce sera seulement ceux qui l'auront servi , pour les autres qui auront pris plaisir à l'offenser , & qui auront fait leurs delices du peché , il les precipitera dans une perdition éternelle , il ne les relevera du sepulchre , que pour les abîmer dans les enfers. Que ces langues diaboliques , qui proferent tant de blasphêmes execrables ; que ces levres déchirantes , qui navrent si cruellement l'honneur

neur du prochain , par des medifances & des injures atroces ; que ces mains meurtrieres & sanguinaires , qui ne demandent qu'à battre & à tuër ; que ces piez remuans qui font fi legers à courir au mal ; que ces bouches gloutonnes & insatiables , qui avalent tant de bien , & qui font comme des gouffres qu'on ne peut remplir ; que ces yeux lascifs & lubriques , qui brûlent du feu de l'impudicité ; que ces corps en un mot qui fourmillent de mauvaises convoitises , ne s'attendent point d'avoir part à cette glorieuse Redemption que Dieu nous promet. Ce sont là des corps que ce juste Juge , venant tenir ses grands jours , condamnera irrepassiblement à un gehenne , où ces yeux dissolus verseront des larmes éternelles , où ces bouches insolentes & injurieuses grinceront continuellement les dents de douleur , où ces piez maudits seront chargez de chaînes d'obscurité , & où ces corps detestables brûleront dans des flâmes inextinguibles.

Si donc nous voulons , Mes Freres , que Dieu rachete un jour nos corps , & les delivre de la puissance de la mort , il faut que dès maintenant nous les retirions de la domination du peché ; il faut que nous les gardions impollus de toutes les souillures du vice ; il faut que nous les presentations à Dieu en sacrifice vi- Rom. 12;  
vant , saint & agreable , qui est nôtre raisonna-<sup>1.</sup>  
ble service , pour lui offrir sans cesse une chair pure , une langue veritable , des yeux chastes & modestes , des mains charitables , des entrailles  
mise-



misericordieuses, & des oreilles attentives & obeïssantes à sa voix. Il faut enfin que nous fassions de nos corps des temples de son Esprit, où il habite avec plaisir, où il soit écouté, craint, servi & adoré fidelement. Par ce moyen nous aurons veritablement en nous les Arrhes de son Esprit. Et ces Arrhes seront un jour suivies du plein heritage, quand le tems de l'entiere redemption sera venu. Dieu qui aura commencé ici bas en nous l'œuvre de nôtre delivrance, par la communication de sa grace, l'achevera enfin par l'investiture de sa gloire. Dieu qui aura sanctifié nos ames, vivifiera nos corps. Il ne permettra point qu'ils sentent à jamais la corruption du tombeau: il ne les laissera pas dans une ruine éternelle; mais il les relevera par cet Esprit à qui ils auront servi de temple & de domicile, plus beaux & plus excelens que jamais: afin que nôtre redemption étant ainsi accomplie en nos corps & en nos ames, nous soyons tous entiers à la louange de sa gloire pour glorifier à jamais, mais d'une toute autre maniere que nous ne pouvons faire aujourd'hui ce Pere éternel, ce Fils éternel, cet Esprit éternel qui auront consommé l'œuvre de nôtre salut; & nous auront mis dans toute la possession de leur felicité souveraine. Dieu nous en fasse la grace. Et à lui Pere, Fils, & Saint Esprit soit honneur & gloire aux siecles des siecles.

**AMEN.**

**L'ES.**